

# MAIRIE DE CAEN

## Mise en concordance du cahier des charges dit « règlement général d'aménagement » complété par le « règlement de lotissement » du lotissement Mont Coco, sis de part et d'autre de la rue de la Girafe et de la rue Jean-Baptiste Colbert, avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2018/1117 en date du 8 juin 2018, le Maire de Caen a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la mise en concordance du cahier des charges dit « règlement général d'aménagement » complété par le « règlement de lotissement » du lotissement Mont Coco avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Cette enquête se déroulera du jeudi 28 juin 2018 à 9h00 au vendredi 13 juillet 2018 à 11h00.

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 16/12/2013, la modification n°1 du PLU du 29/06/2015, la modification n°2 du PLU du 04/04/2017 et la révision allégée du 04/04/2017,

Vu le courrier de la Société SPIRIT en date du 22 mars 2018 demandant la mise en concordance du cahier des charges du lotissement Mont Coco avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur,

Vu la décision du Tribunal administratif de Caen n° E18000049 /14 en date du 05 juin 2018 désignant Monsieur Noël LAURENCE en qualité de commissaire enquêteur,

### 1. Commissaire enquêteur :

Monsieur Noël LAURENCE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique par décision n° E18000049 /14 du Tribunal administratif de CAEN en date du 05 juin 2018.

### 2. Le dossier d'enquête

Le dossier d'enquête publique est constitué du dossier proposant la mise en concordance du cahier des charges du lotissement sis de part et d'autre de la rue de la Girafe et de la rue Jean-Baptiste Colbert à Caen avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

### 3. Le lieu et dates de l'enquête

L'enquête publique se tiendra du jeudi 28 juin 2018 à 9h00 au vendredi 13 juillet 2018 à 11h00.

La mairie de CAEN est désignée comme siège de cette enquête publique : Hôtel de ville Esplanade Jean-Marie LOUVEL 14027 CAEN cedex 9

#### 3-1. Consultation du dossier soumis à enquête publique :

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie de Caen pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public du lundi au jeudi de 8h15 à 17h45, le vendredi de 8h15 à 16h45, le samedi de 9h30 à 12h30

Le dossier d'enquête sera consultable en ligne sur le site internet de Caen ([www.caen.fr](http://www.caen.fr)) pendant toute la durée de l'enquête.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de CAEN afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées :

- Par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Caen Hôtel de ville Esplanade Jean-Marie LOUVEL 14027 CAEN cedex 9 ;
- Par voie électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [enquete.plu.lotissementmontcoco@caen.fr](mailto:enquete.plu.lotissementmontcoco@caen.fr). Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête ;
- Par écrit ou oralement directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

#### 3-2. Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de CAEN les observations orales et écrites des intéressés :

- le jeudi 28 juin 2018 de 9h00 à 11h00
- le vendredi 13 juillet 2018 de 9h00 à 11h00

### 4. Les suites de l'enquête publique

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra au maire de Caen, dans un délai d'un mois maximum, à compter de la date de clôture de l'enquête, le dossier d'enquête accompagné du rapport et de ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Mairie de CAEN pendant 1 an, ainsi que sur le site Internet de la Ville de Caen ([www.caen.fr](http://www.caen.fr)).